

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - M. PERRON - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Contrat de Ville – Programmation 2006**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville et le Contrat d'Agglomération, signés avec l'Etat, entrent dans leur dernière année de programmation. L'année 2006 sera donc une année de diagnostic et de préparation d'une nouvelle politique de la ville contractuelle.

Dans le cadre de cette dernière programmation, le nombre total des dossiers étudiés par la Ville s'élève à 113 pour 180 déposés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération dijonnaise.

Il est proposé de retenir parmi eux soixante quatorze dossiers ; douze nouvelles actions seraient aussi intégrées dans le Contrat de Ville. Par ailleurs, l'effort de cohérence engagé depuis maintenant quelques années se traduirait par la proposition de financer cinq actions antérieurement inscrites au Contrat de Ville sur des crédits de droit commun.

Comme pour l'année 2005, la lettre de cadrage de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon fixe les orientations de l'appel à projet du Contrat de Ville autour des trois grandes thématiques prioritaires qui se déclinent en six axes :

**1. l'insertion sociale et professionnelle****a. favoriser l'accès à l'emploi****b. assurer le développement et le maintien de l'emploi dans les quartiers relevant de la politique de la ville****c. favoriser l'accès aux soins et à la santé**

2. le développement de la citoyenneté et la prévention de la délinquance
  - a. éduquer et sensibiliser au civisme
  - b. prévenir la délinquance
  - c. développer les pratiques culturelles
3. le renforcement de la gestion urbaine de proximité.

Depuis 2005, la Ville définit sa programmation en une seule fois de manière à parvenir à une meilleure lisibilité des actions menées par quartier et sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les actions dont la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage et celles qui seront portées par les associations et qui bénéficieront de son soutien financier, s'inscriront dans la limite de l'enveloppe de 1 486 000 €, arrêtée lors du vote du budget primitif 2006.

La Ville souhaite ainsi maintenir son effort en direction des populations des quartiers de la politique de la ville parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées.

En octobre dernier, les associations ont déposé leurs dossiers sur le site Internet « Poliville ». Fin novembre, les services de la Ville ont procédé à leur instruction pour aboutir à la programmation proposée.

Cette dernière se traduit par une répartition de l'enveloppe financière dans les conditions suivantes :

- actions dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville : 1 163 650 €,
- actions transférées aux financements de droit commun : 9 100 €,
- actions dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les associations : 273 483 €.

Pour les actions dont la Ville assurerait la maîtrise d'ouvrage, des demandes de subventions complémentaires seront adressées à l'ensemble des partenaires financeurs du Contrat de Ville.

Il convient de signaler, par ailleurs, que chaque dossier proposé a fait l'objet d'un examen par les commissions compétentes pour l'attribution des subventions correspondantes.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. arrêter la répartition de l'enveloppe financière de 1 486 000 € affectée au financement du Contrat de Ville 2006, dans les conditions suivantes :

- actions dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville : 1 163 650 €
- actions transférées aux financements de droit commun : 9 100 €
- actions dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les associations : 273 483 € ;

2. approuver les actions à conduire par la Ville en 2006 telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au rapport ;

3. solliciter des subventions au taux maximum auprès de l'Etat, de la Région, du Département, du Grand Dijon, du Fond d'Aide Sociale à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations (FASILD), et de tous les autres partenaires de l'agglomération dijonnaise, ainsi que de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel ;

4. approuver les actions du Contrat de Ville à conduire par les associations ;

5. décider d'accorder les subventions correspondant à chacune des actions proposées aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre concernés ;

6. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du contrat de ville en 2006.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**